

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

### COMPTE-RENDU

Présents : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François.

Excusés : M. CASENAVE Joseph, Mme LESPINASSE Annie,

Procurations : M. CASENAVE Joseph a donné procuration à M. CACHELOU Frédéric  
Mme LESPINASSE Annie a donné procuration à M. BARRAUD Dany.

Le Maire récapitule l'ordre du jour.

#### **2022-0305-1BOIS TARIFS 2022 :**

Le Maire donne lecture de la délibération.

Il avait demandé à l'ONF de nous faire un bilan avant de fixer les tarifs cette année.

La commune a perdu de l'argent sur 2021-2022. Le coût de revient d'un m3 est de 49 € pour Accous (HT car il s'agit d'une taxe d'affouage donc pas de TVA) et de 46 € pour Lhers.

Monsieur le Maire propose donc de prendre ces tarifs 2022 :

- 49 € le m3 pour Accous,
- 46 € le m3 pour le plateau de Lhers.

VOTE : 11

POUR : 8

ABSTENTIONS : 3 (M.CASENAVE, M. CACHELOU, M. CASTEIGNAU).

Le Maire demande si les conseillers qui se sont abstenus désirent expliquer leur vote, leur réponse est non.

#### **2022-0305-2 : BACADES TARIFS 2022**

Le Maire rappelle les tarifs Bacades 2021.

Il propose de ne pas modifier les tarifs des bacades, mais d'augmenter les frais de pâtre, car, à la demande des éleveurs, on a augmenté la durée du contrat du pâtre pour cette année (contrat du 9 mai au 9 novembre). Cette durée lui permettra d'enlever en fin de saison les clôtures.

M. GUIRAUTE intervient pour expliquer que ces tarifs bacades n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années, alors que la commune a de nombreux coûts de réparations, il faudrait peut-être les augmenter.

Le Maire explique que sur les bacades, la commune est bénéficiaire.

Il rappelle le montant total bacades facturé ces dernières années :

- 2017 = 32 000 €
- 2018 = 35 000 €
- 2019 = 39 000 €
- 2020 = 39 887 €
- 2021 = 42 765 €.
- 

Cette année, les chiffres prévisionnels de chargement des estives :

- 738 vaches,
- 3210 brebis,
- 19 caprins,
- 372 juments.

Soit un total de 4 339 bêtes, ce qui a une centaine de bêtes près et le même chiffre que l'an dernier.

Il y a une augmentation sur les brebis, la commune a pris un troupeau supplémentaire à Lhers, M. DOMINIQUE, qui demandera sûrement l'an prochain à mettre également ses vaches en estives.

Le Maire pense qu'il faudra augmenter les bacades l'année prochaine, nous avons les tarifs bacades des autres communes de la Vallée, et certains tarifs sont plus élevés que ceux d'Accous.

Il donne lecture des tarifs des autres communes où l'on note des tarifs élevés pour les équins extérieurs.

M. GUIRAUTE demande à avoir une copie de ce récapitulatif des tarifs bacades des différentes communes. Il lui est remis

VOTE : 11

POUR : 11

### **2022-0305-3 : TARIFS EAU 2022**

Le Maire propose de garder les tarifs de l'an dernier, nous avons un bilan très positif.

Il rappelle ces tarifs.

Les redevances de l'Agence de l'eau n'ont pas changé.

M. CASTEIGNAU demande s'il est vrai que l'eau restera une compétence communale.

Le Maire explique qu'à priori il y aurait une modification de la loi qui permettrait aux communes de garder la compétence eau. Le changement se fera en 2026-2027.

Au niveau de l'assainissement on ne sait pas comment cela se passera avec la communauté de communes.

Il trouve que pour l'assainissement, en cas de fuite, les employés communaux interviennent très vite et connaissent le réseau. Il y aura certainement un débat en conseil municipal. Il pense que tout le conseil est d'accord pour garder la compétence eau au niveau communal que ce soit pour les interventions techniques sur le réseau ou pour le tarif.

VOTE : 11

POUR : 11

### **2022-0305-4 : ASSOCIATIONS : Demande de subvention 2022**

Le Maire explique qu'il a mis toutes les demandes de subvention reçues en Mairie dans le tableau récapitulatif, il a ajouté deux autres demandes à part sur lesquelles il demande de voter.

Il indique que les demandes d'aides sont les mêmes que l'année dernière, il énumère chaque demande.

Il précise que, pour chaque demande, l'association devait envoyer un dossier complet (cerfa, bilan,...).

La subvention ADMR a diminué, elle est calculée au nombre de personnes aidées habitants la commune.

La subvention du Comité des fêtes est de 5 000 €, car on y a intégré le montant de la location du chapiteau.

Il y a 3 subventions spéciales « évènements » :

- ACCOUS VTT Championnat de France 4 000 €,
- Les PHONIES BERGERES Année du Festival 3 000 €
- LUDOPIA 6 000 € : c'est une subvention pour un projet de 80 000 €, qui a obtenu une subvention importante de la Région, il faut que la commune participe, ce qui permet d'équiper l'ex-accrobranche en tables de pique-nique, chaises, etc... Cette association devrait se transformer en SCOP avec 6 ou 7 salariés. Pour le moment elle recrute un CDI et 3 CDDs.

Le Maire explique les deux subventions nouvelles :

- La Bourse des bergers : il propose de leur verser 200 €, c'est une association qui nous aide à recruter le pâtre,
- L'avenir fermier : c'est le même débat que l'an dernier, ils organisent la fête du fromage de Lées-Athas. Le Maire lit le courrier de demande de subvention reçu.

M. GUIRAUTE demande si cette association a déjà reçu une subvention de la commune. Le Maire explique que l'an dernier, nous avons reçu leur demande, mais qu'il avait décidé de ne pas y donner suite, la fête du fromage se déroulant habituellement à Etsaut.

Le Maire réitère son avis cette année, il déplore le fait qu'il n'y ait plus la fête du fromage en haute vallée. De plus il a appris qu'il se déroulera une fête du fromage cette année le 30 juillet à Canfranc.

Le Maire demande à l'assemblée de voter pour décider de donner ou de ne pas donner une subvention à ces deux associations.

Il précise que si le conseil délibère pour donner une subvention à l'Avenir fermier, il faudra également donner une subvention à l'association « la main à la patte » afin de garder une certaine logique.

#### **Vote du conseil pour verser une subvention à la Bourse des bergers :**

À l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à la Bourse des bergers.

#### **Vote du conseil pour verser une subvention à l'Avenir fermier :**

Vote : 11

Pour : 3 (M. LARRENSOU, ASSERQUET, MOULIA)

Abstention : 3 (M. CASTEIGNAU, M. CASENAVE, M. CACHELOU)

Contre : 5 (M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme LESPINASSE, M. GUIRAUTE, Mm CAPPICOT)

M. LARRENSOU remarque qu'il y a beaucoup de discussions pour ces subventions pour des montants minimes, alors que pour la subvention de 6 000 € de Ludopia, « cela ne dérange personne ».

M. CACHELOU pense qu'ils manquent d'informations sur ce dossier.

M. LARRENSOU estime que ce n'est pas une association, il demande combien de bénévoles font partie de cette association.

Le Maire lui répond que Ludopia emploie actuellement 7 salariés.

M. LARRENSOU en doute. Le Maire précise qu'il y a 4 saisonniers parmi ces emplois.

M. CACHELOU répète qu'il estime manquer d'informations pour voter la subvention Ludopia.

Le Maire propose de reporter le vote de la subvention Ludopia et de demander à Mme EWANN de revenir expliquer son projet.

M. LARRENSOU souligne le fait que la subvention Ludopia représente quasiment 25 % des subventions et pense que toutes les associations ont également besoin d'argent.

Le Maire acquiesce et précise que l'association Partage et culture ne fait pas de demande cette année, ainsi que Mémoire d'Aspe, car ils ne le souhaitent pas, n'en ont pas besoin.

Le Maire rappelle que la subvention Ludopia va leur permettre d'acquérir du mobilier extérieur pour le nouveau projet sur l'ancien accrobranche, que l'association investit également sur cette opération qui coûte au total 80 000 €. Il trouve cette opération bien pour la commune, c'est investir dans des nouvelles installations qui vont faire venir du monde.

M. CACHELOU est toujours gêné par cette façon de faire.

Le Maire lui rappelle que la présentation du projet Ludopia avait été prévue au conseil municipal du 23 mars, mais devant l'absence de plusieurs conseillers, cette présentation est faite aujourd'hui. Du coup, tous les conseillers auraient eu plusieurs jours pour s'imprégner du projet.

Le Maire propose à nouveau de reporter ce vote.

M. CACHELOU est d'accord si cette subvention n'est pas urgente.

Le Maire ajoute, qu'en cas de report, il y aura un conseil municipal très rapidement durant lequel Mme EWANN viendra présenter une nouvelle fois son projet.

M. LARRENSOU trouve que la subvention Ludopia est différente des autres demandes de subvention.

Le Maire précise que c'est une association loi 1901, à but non lucratif, il n'y a pas de bénéfice, tout est réinvesti dans la structure.

Sans réponse de l'assemblée, le Maire propose de voter la subvention et de demander à Mme EWANN de représenter le projet au prochain conseil.

M. CACHELOU redemande une explication rapide du projet.

Le Maire rappelle que Ludopia investit sur la structure de l'ancien accrobranche, avec un projet global de 80 000 € qui comprend également une étude menée par la Région sur Ludopia et ce nouvel espace. Ludopia a déjà obtenu les financements mais il faut une participation de la Commune, en tant que propriétaire de la structure.

Le Maire précise que les équipements achetés resteront la propriété de Ludopia.

M. CACHELOU précise que Mme EWANN n'a pas expliqué cette subvention dans la présentation qu'elle a faite au conseil municipal le 30 mars. Il explique qu'il s'abstiendra pour le vote de cette subvention.

M. LARRENSOU souhaiterait séparer les demandes de subvention avec d'un côté « les associations déclarées et de l'autre les associations non déclarées ».

M. BERGEZ et M. le Maire lui précisent que Ludopia est une association déclarée, comme le Comité des fêtes, ces deux associations ont le même statut juridique, mais Ludopia emploie des salariés.

M. MOULIA pense qu'il faut regarder également ce que le projet peut apporter à la Commune.

#### **SUBVENTION LUDOPIA : Vote du conseil municipal :**

VOTE : 11

Pour : M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme LESPINASSE, Mme CAPPICOT, M. ASSERQUET, M. MOULIA

Abstention : 4 (M. CACHELOU, M. GUIRAUTE, M. CASTEIGNAU, M. CASENAVE)

Contre : 1 (M. LARRENSOU)

#### **2022-0305-5 : ESTIVES 2022: Embauche d'un pâtre communal**

Le Maire lit la délibération.

L'emploi sera créé du 9 mai au 9 novembre 2022. La commune prend le même pâtre que l'an dernier.

VOTE : 11  
POUR : 11

### **2022-0305-6 : ESTIVES : Subvention aide au gardiennage 2022**

Le Maire explique que cette délibération est liée à la délibération précédente, elle permettra de déposer le dossier de demande de subvention pour l'aide au gardiennage.  
Il lit la délibération.

VOTE : 11  
POUR : 11

Monsieur le Maire revient sur la subvention de Ludopia et propose une nouvelle présentation du projet par Mme EWANN.  
Les conseillers sont d'accord, le Maire leur propose également une visite sur la structure pour voir l'avancée du projet.

Le Maire informe que l'acte de vente de la parcelle E756, à côté de l'accrobranche, a été signé avec M. ELGOYHEN. C'est sur ce terrain, que Mme EWANN installera des tables, etc...

M. CACHELOU s'inquiète sur la propriété de chaque équipement.  
Le Maire explique qu'il y aura un inventaire, il précise que tout ce qui est équipement fixe est propriété de la commune, le reste appartient au gérant ; ce qui était le cas avec les gérants précédents.

### **INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL**

M. CACHELOU prend la parole pour faire le point sur les ukrainiens qu'il héberge chez lui depuis plus d'un mois : le père s'est inscrit dans les agences d'intérim, il attend une réponse pour un emploi à Ludopia. Il va être embauché à l'essai à Toyal lundi prochain. La prochaine étape, si l'on veut réussir leur intégration, est le logement.

M. CACHELOU sollicite donc la Commune pour trouver une solution de logement pour ces personnes.

Le Maire explique que la Commune reçoit de nombreuses demandes de logements, et que les locations disponibles sont très rares.

Il explique que sur les 3 logements en location sur les gîtes communaux, tous sont occupés ; dont un locataire qui ne paie pas ses loyers et à qui nous avons demandé de partir par lettre recommandée.

Il précise que ces appartements ne sont pas des logements définitifs.

Actuellement nous avons 3 demandes de personnes qui sont dans des situations difficiles, auxquelles on ne peut pas proposer de solution.

Le Maire pense à plusieurs solutions :

- Sur Bedous, des ukrainiens ont quitté le logement qui leur avait été donné, il faudrait se renseigner sur ce logement,
- La maison Camy, rue de Baix, mais il y a beaucoup de travaux à faire à l'intérieur, l'électricité n'est pas aux normes, etc...

M. GUIRAUTE demande si les appartements du Haras sont occupés.

Le Maire lui répond que les deux le sont :

- Un par Mme LAMARQUE Marine, qui gère les Haras
- L'autre par M. DREA, ancien SDF, qui paie ses loyers régulièrement, sans problème.

Le Maire avait pensé également à la maison de M. CASENAVE Jo, rue centrale, qui est vide et qui est à vendre actuellement.

Il précise également qu'il y aurait les gîtes touristiques communaux, mais ils ont été refaits à neuf récemment et rapportent 60 000 € par an à la commune, ce qui permet de garder les 3 appartements à des loyers très modérés (300 € charges comprises) pour des personnes en difficultés.

M. CACHELOU informe qu'a priori les ukrainiens souhaiteraient restés vivre à Accous, leur intégration se passe bien pour le moment, la petite fille va à l'école, les parents prennent des cours de français avec Mme LESPINASSE.

Le Maire propose de passer une annonce sur l'application CityAll pour leur trouver une location durable.

Sur le projet du presbytère, le permis va être déposé début juillet. Mais le projet ne sera achevé que dans un an.

M. GUIRAUTE demande que sont devenus les appartements à l'étage de l'école.

Le Maire explique que cette partie n'est pas du tout isolée.

Il y a également la maison de Mme LACAU à l'entrée du village, rue de Baix, mais son fils y vient le week-end.

Le Maire rappelle à nouveau le manque de logements, l'Office de l'Habitat 64 a une centaine de demande en attente dans la Vallée.

Un appartement à Carricart va se libérer fin aout, mais il est très petit pour y loger la famille ukrainienne.

M. GUIRAUTE André demande des nouvelles du dossier des blocs de rochers en face du gîte de Lhers.

Le Maire explique que l'appel d'offre est en cours. Normalement les blocs doivent être déplacés, après un fauchage et une remise en état, il y aura une prairie, ce qui évitera l'écobuage. M. GASCOUAT et Mme Laure GROS, du CDEO, y étaient cet après-midi pour y recevoir les entreprises. C'est le Centre ovin qui est maître d'œuvre.

M. CASTEIGNAU demande des nouvelles de la clôture LARRE.

Le Maire informe qu'il a rendez-vous le 11 mai avec Estivade, M. CRAIPAIN et son bucheron, la société qui doit poser la clôture. Normalement entre le 15 et le 28 mai, M. CRAIPAIN doit abattre ses arbres et tailler sa haie. La commune ensuite, dès le 30 mai, commencera le chantier de construction du mûr et l'installation du portail.

Au niveau de la GMSL, Mme LESPINASSE se charge de faire vider tous les locaux. Un courrier a été adressé à toutes les personnes susceptibles d'avoir du matériel entreposé à la GMSL. L'idée est de faire vider toute la partie nord, de nettoyer et de refaire un atelier de peintres, d'artistes. Ainsi la Commune pourra récupérer l'ancienne poste et utiliser ce bâtiment pour un nouveau projet.

La séance est levée à 19h34.